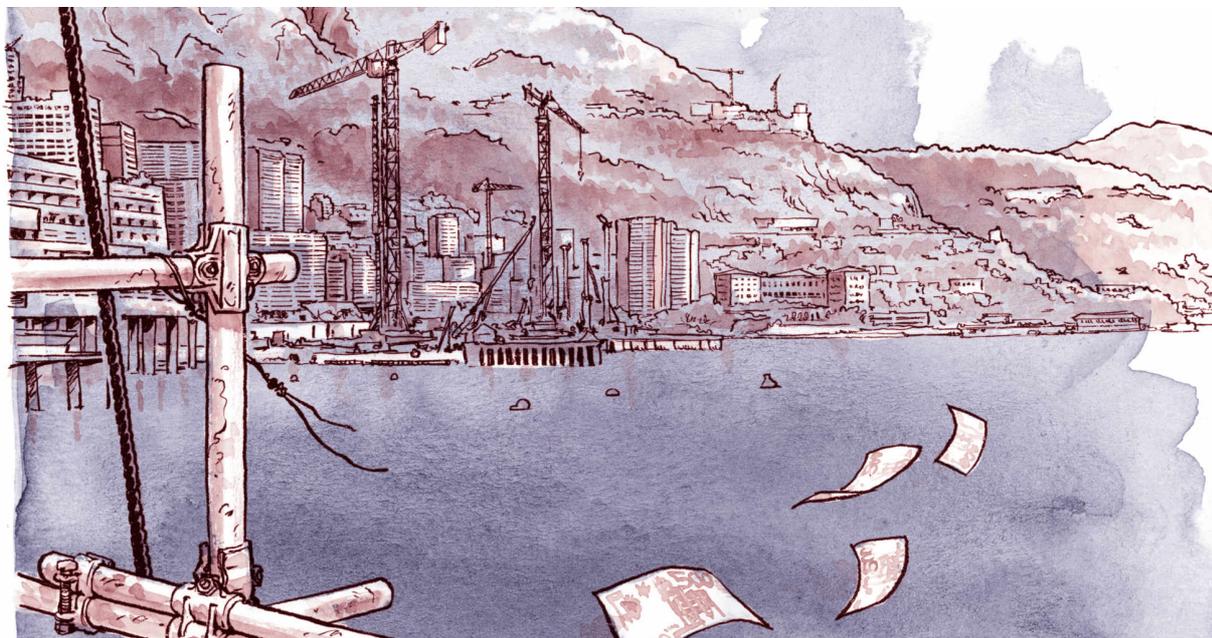


A Monaco, des histoires de gros sous et une révolution de palais

 [lemonde.fr/police-justice/article/2022/03/21/a-monaco-des-histoires-de-gros-sous-et-une-revolution-de-palais_6118527_1653578.html](https://www.lemonde.fr/police-justice/article/2022/03/21/a-monaco-des-histoires-de-gros-sous-et-une-revolution-de-palais_6118527_1653578.html)



TITWANE

Par Gérard Davet (Monaco, envoyé spécial) et Fabrice Lhomme (Monaco, envoyé spécial).
Publié le 21 mars 2022 à 19h03 - Mis à jour le 22 mars 2022 à 05h26

Réservé à nos abonnés

Partage

Enquête « Main basse sur le Rocher » (2/2). Dans les coulisses de la Principauté, un violent conflit oppose depuis des années le riche entrepreneur immobilier Patrice Pastor et certains membres, très influents, de l'entourage du prince Albert.

Ce 30 novembre 2020, Nicolas Saussier est très en colère. Conseiller pour la presse auprès d'Albert II, il écrit à M^e Thierry Lacoste, avocat et ami du prince : « *La pieuvre pastorienne est partout ! Elle a mis le grappin sur Monaco. "PP" est devenu fou, il n'a plus de limites...* » Ce courriel figure sur Les Dossiers du Rocher, le site Internet où sont diffusés, par une source anonyme, de très nombreux documents – pour la plupart authentifiés – mettant en cause l'entourage du souverain monégasque. Une affaire qui ravage la Principauté depuis l'automne 2021.

Ce « PP », dit aussi « P2 », cette supposée « pieuvre », ce serait le multimilliardaire Patrice Pastor, un homme de 49 ans, constructeur, depuis des décennies, d'immeubles et d'appartements loués ensuite à prix d'or. Un personnage incontournable à Monaco, fier et sans fioritures. « *Je ne suis pas un mec sympa, prévient-il. Je suis libre, indépendant et j'ai de l'argent, alors... Tout est vrai dans Les Dossiers du Rocher, et tout le monde le*

sait ! La vérité, c'est que je les énerve. » Patrice Pastor a raison : il est bien dans le collimateur. En Principauté, il y a désormais ceux qui seraient, selon l'expression de ses ennemis, « pastorisés », c'est-à-dire vendus à son clan, et les autres, retranchés au Palais, prêts à endurer un siège, à l'abri des canons et de leurs boulets, emblèmes de la forteresse depuis le XVII^e siècle.

Voici donc le micro-Etat théâtre d'une sorte de guerre de tranchées, avec, au beau milieu, le prince, un drapeau blanc dans une main, un sabre dans l'autre. Car tout son entourage, jusqu'à Albert II lui-même, est persuadé que cette campagne de déstabilisation numérique, dont le coût est estimé par les spécialistes à plusieurs millions d'euros, a été montée par Patrice Pastor en personne, avec l'aide de complices occasionnels. L'explication ? « PP », d'après ses adversaires, aurait été furieux de voir de nombreux projets immobiliers lui passer sous le nez au profit de ses deux rivaux, les entrepreneurs – mais plus modestes – groupes Caroli et Marzocco.

Quelle est la principale cible des Dossiers du Rocher ? Un quarteron d'hommes puissants, soudés contre les Pastor. Tous sont proches d'Albert II, parfois intéressés sur le plan financier à certains dossiers immobiliers, comme le soulignent les courriels et autres documents piratés pour le compte des Dossiers du Rocher par un « corbeau » à l'évidence bien outillé.

Joute de milliardaires

Au premier rang des personnages visés, l'avocat Thierry Lacoste, mais aussi Claude Palmero, administrateur des biens et bras droit d'Albert de Monaco, ou encore Didier Linotte, le président du Tribunal suprême, la cour constitutionnelle locale. « *Pastor veut avoir le pouvoir réel avec le gouvernement à sa botte et l'administration qu'il contrôle, et laisser au prince l'inauguration des chrysanthèmes*, analyse M. Palmero. *Son patrimoine varie, selon les estimations, entre 12 et 20 milliards d'euros, il pèse plus lourd que le prince ! Mais il se trompe : notre but n'est pas de le détruire, mais qu'il n'y ait plus de monopole.* » C'est une joute entre milliardaires, même si le patrimoine du prince Albert II est estimé à « seulement » 1 milliard d'euros...

Toujours en déplacement, basé à Londres, Patrice Pastor, joint par téléphone à Dubaï, rejette les accusations et s'en prend au camp opposé, l'entourage d'Albert : « *Le fond du sujet, tout le monde le connaît : les méthodes d'un petit groupe qui monte des affaires en profitant du prince. Et moi, je gêne, car je suis le meilleur à Monaco. Mais ça n'a aucun sens que je sois derrière Les Dossiers du Rocher, je me fous de ces gens ! L'expression "pastorisé" n'est utilisée que par ceux qui tiennent justement la police, la justice...* »

Il est vrai que l'art de créer son réseau, de pousser ses pions, est une spécialité locale. Prenez cette ordonnance souveraine datée du 22 mai 2019, accordant l'immunité juridictionnelle et diplomatique à tout le cabinet princier, jusqu'au président du Tribunal suprême, Didier Linotte. De quoi s'acheter une tranquillité éternelle à la cour. M. Pastor ne mâche pas ses mots : « *Lacoste, Palmero, toute la clique... Tous ces gens qui n'ont jamais pu briller...* » « PP » a encore écrit au *Monde*, après cet entretien, citant le peintre

Francis Picabia : « *Ceux qui parlent derrière mon dos, mon cul les contemple.* » La morgue du tout-puissant, qu'aucune preuve ne vient, pour l'heure, confondre et relier aux fameux « Dossiers ».

Les hostilités semblent avoir débuté en 2014, avec, en toile de fond, un projet immobilier, l'« Esplanade des Pêcheurs », un marché en or attribué cette année-là au groupe Caroli, avec la bénédiction du prince. Très vite, cette extension en mer connaît des ratés. Alors ministre d'Etat – premier ministre –, Serge Telle, un diplomate français, y est opposé, au risque de mécontenter le Palais, qui le perçoit comme le bras administratif du groupe Pastor, mécontent d'avoir vu ce chantier lui échapper. Aujourd'hui encore, les proches du prince désignent quasi ouvertement M. Telle comme l'un des contributeurs cachés des Dossiers du Rocher – ce que l'intéressé réfute vivement. « *La volonté de Telle était de ne pas faire cette opération, car Pastor voulait la récupérer* », insiste néanmoins M^e Lacoste.

« Divergences importantes »

Alors que le projet de l'« Esplanade des Pêcheurs » paraît bloqué, le groupe Caroli dépose un recours auprès du Tribunal suprême, qui s'estime compétent pour juger cette affaire purement immobilière, en vertu d'une nouvelle jurisprudence, apparue opportunément. Serge Telle voit un obstacle en la personne de Didier Linotte, le président du Tribunal suprême, qu'il juge partial, car trop proche du Palais. En coulisses, M. Telle s'emploie donc à changer la composition du Tribunal et s'en ouvre au prince. Son intention ? Faire nommer trois nouveaux membres au Tribunal, puis remplacer M. Linotte par une juriste française incontestable, la professeure Anne Levade, qui donne son accord oral, ainsi qu'elle l'a confirmé au *Monde*. « *Il y a eu une tentative pour transformer Monaco en Russie, s'empare aujourd'hui Claude Palmero, le bras droit du prince. Telle a dit qu'il fallait renvoyer Linotte et mettre Levade à sa place. Le prince me l'a dit, il a été choqué.* »

Lire aussi Anne Levade, une juriste dans la pétaudière de l'UMP

Albert II et ses amis goûtent peu la manœuvre, en effet, et désavouent Serge Telle. Ce dernier affirme au *Monde* avoir en conséquence remis sa lettre de démission, en mains propres, au souverain, le 10 octobre 2019. « *La décision que vous avez prise de manière souveraine et incontestable ne me permet plus de remplir ces missions comme je l'entends, écrit-il dans ce document dont Le Monde a eu copie. J'ai subi la stratégie implacable conduite par une alliance de capitaux privés et de quelques hautes autorités de l'Etat, jusque dans votre propre entourage. Cette alliance cherche depuis plus de cinq ans à spolier la Principauté en réalisant des profits démesurés à ses dépens.* »

Interrogé sur ce point, Albert de Monaco dément avoir jamais reçu cette missive. « *Je pense que Serge Telle a commis certaines erreurs sur ce dossier, précise-t-il au Monde. Il ne m'a pas présenté sa démission, mais, oui, il voulait présenter un plan pour modifier le Tribunal suprême, il avait déjà avancé des noms. Je lui ai dit : "Ce n'est pas comme ça*

que ça se passe, ce n'est pas parmi les prérogatives du ministre d'Etat." Il a compris, même si on ne peut pas dire qu'il ait été très heureux de cela... » Pas de lettre de démission, donc ? « Non, c'est faux », insiste Albert II.

Serge Telle, contraint de quitter le Rocher en septembre 2020, maintient malgré tout sa version des faits, et précise : « Au cours de mon mandat, j'ai eu quelques différends assez prononcés avec certains intérêts privés. » Il reconnaît aussi « des divergences importantes avec certaines institutions de l'Etat ». Il travaille désormais à Londres pour les... Pastor, mais un autre membre de cette famille, elle-même divisée. Et fait mine de se tenir à distance, au moins publiquement, du marigot monégasque.

Pression sur le prince

La suite de l'histoire ? Le 25 juin 2020, le Tribunal suprême tranche en faveur du groupe Caroli, le concurrent de Pastor, et lui accorde même... 141 millions d'euros, en réparation du préjudice subi ! Une condamnation astronomique pour la Principauté – la somme représente près de 10 % du budget de l'Etat monégasque. Dans la foulée, Patrice Pastor décide de contre-attaquer violemment, en rédigeant une lettre, le 2 juillet 2020, dans laquelle il réclame sa part du gâteau immobilier. Il déplore « le fait que M. Caroli ait pu profiter de largesses, sans aucune forme de compétition de quelque nature que ce soit, en se voyant attribuer dans la confidentialité la plus totale une parcelle du domaine public... »

Mauvais joueur, le grand boss de l'immobilier ? Peut-être. Mais surtout insolent. Car un peu plus loin, il vante sa « réussite Familiale » avant de se qualifier de « Bâtitteur ». Il faut ici noter les termes, et les majuscules. Ce n'est pas un détail en Principauté, cela veut même dire beaucoup : seule la famille souveraine peut utiliser le grand « F », tandis que le terme « Bâtitteur » est réservé à Rainier III, « Prince Bâtitteur » pour l'éternité. Le concept de temps long est une réalité à Monaco, on parle même ici de « temps palatin ». Dans sa lettre, M. Pastor stigmatise enfin des « contre-pouvoirs défendus par les mêmes théoriciens pathétiques » – suivez son regard vers les Lacoste et compagnie – et indique vouloir acheter le foncier de l'« Esplanade des Pêcheurs ». Grosse erreur.

Lire aussi [A Monaco, l'extension de la démesure](#)

« C'était un élément de pression très clair, estime Claude Palmero, le bras droit d'Albert II. Le prince l'a mal vécu... » Dès lors, la guerre était déclarée. Il n'est jamais bon de réveiller un souverain assoupi. Le 1^{er} septembre 2020, Serge Telle est prié de plier bagage, excommunié car jugé « pastorisé ». La révolution de palais est en marche.

Arrive le mois de juillet 2021. Albert II part aux JO de Tokyo. Avec l'environnement, le sport est sa vraie – sa seule ? – passion. Il laisse derrière lui une directive claire : nommer, à la tête du ministère de l'urbanisme, l'une de ses protégées, Céline Caron. Il a enfin écouté ses conseillers et mesuré ce qui se tramait dans son dos. S'il est une fonction exposée, à Monaco, c'est bien celle-là. La titulaire du poste, Marie-Pierre Gramaglia, n'en peut plus, écartelée entre les lenteurs coupables de l'administration et les pressions des Pastor. « Elle n'a pas toujours été très bien traitée par certaines personnes à Monaco, y

compris au sein du gouvernement », glisse le souverain dans un savant euphémisme. Sollicitée par *Le Monde*, M^{me} Gramaglia invoque son devoir de réserve. Mais elle en sait beaucoup...

Le « putsch de Tokyo »

Son malaise, elle s'en est ouverte en petit comité, au printemps 2021. Elle voulait quitter son poste, lasse, au bord du burn-out. Le prince a vu là l'occasion rêvée de reprendre la main. Tous les jours, depuis le Japon, il vient aux nouvelles. La nomination de Céline Caron tarde, l'ordonnance souveraine (l'équivalent, en France, d'un décret présidentiel) semble enterrée. « *Curieusement, se souvient M. Palmero, “des ennuis techniques” surgissent.* » De retour en Principauté, continue ce dernier, « *le prince trouve l'ordonnance dans son parapheur ! Il donne l'instruction de l'envoyer.* » Mais ses collaborateurs renâclent toujours. Manifestement, si Céline Caron est la candidate d'Albert, elle n'est pas celle de son cabinet !

Cette fois, le prince se fâche, une rareté. Le 2 août 2021, Céline Caron est enfin nommée. Mais l'épisode, que tout le monde au Palais appelle « le putsch de Tokyo », achève de dessiller les yeux d'Albert II. « *Quand j'ai désigné M^{me} Caron, c'est vrai que ça n'a pas plu à tout le monde, dit-il. Parce qu'il y avait d'autres prétendants... J'avais laissé des instructions parce que ça tardait un peu. Heureusement, ça s'est fait finalement, mais certaines personnes n'avaient pas bien compris l'instruction !* »

Que ces choses-là sont dites avec précaution... En vérité, Albert II a décidé de faire le ménage, sous l'impulsion de ceux qu'il croit être loyaux, déclenchant, peut-être sans le vouloir, un mécanisme incontrôlable. « *Avec Caron, un changement important est amorcé, je me dis qu'il va se passer quelque chose, se souvient M. Palmero. Le groupe de pression veut empêcher le mouvement. On passe de “je fais un maximum d'argent avec mes immeubles” à “je veux diriger”.* » L'allusion à Patrice Pastor, et à ses relais supposés au sein du Palais, est transparente. Même son de cloche du côté de Didier Linotte : « *Si vous croisez la nature des papiers sortis [dans Les Dossiers du Rocher] et le timing de l'opération, vous comprenez tout. Ceux qui sont derrière ont des intérêts à Monaco. Quels changements fait le prince dans les trois mois qui précèdent ? Il a viré l'intégralité du cabinet, ça ne s'était jamais vu...* »

En quelques semaines, effectivement, le prince met à la retraite tout son cabinet. Un mouvement inédit en Principauté. Exit les Georges Lisimachio, Richard Milanese, David Tomatis... Courant décembre 2021, une série d'ordonnances souveraines les congédie aimablement. C'est fini : les « pastorisés » ou supposés tels ont perdu. Robert Colle, secrétaire général du gouvernement, les a suivis dans la disgrâce, le 19 janvier. Le prochain à prendre la porte ? Le ministre de la justice, le haut magistrat français Robert Gelli, lui aussi supposément « pastorisé »...

Faire place nette

Pourtant, ce proche de François Hollande, directeur des affaires criminelles et des grâces au ministère de la justice entre 2014 et 2017, était arrivé en Principauté précédé d'une solide réputation. Mais, très vite, les amis d'Albert II déchantent. L'homme est secret, peu enclin aux mondanités. Surtout, c'est un ami du « pastorisé » Serge Telle : ils ont fréquenté les cabinets ministériels français ensemble. Résultat : M. Gelli est suspecté de pactiser avec l'axe Telle-Pastor. D'autant qu'il commet, sans le savoir, un impair. Le prince souhaite adopter les plus hauts standards en matière de probité, afin d'être adoubé par les institutions internationales ? M. Gelli s'exécute et le pousse à abroger l'ordonnance qui accordait l'immunité juridictionnelle à toute sa cour. Le 16 juin 2020, c'est chose faite. Mais l'initiative de Robert Gelli braque l'entourage d'Albert II, les anti-Pastor. On fait alors courir des bruits sur lui : il ne paierait pas d'impôts, il serait franc-maçon...

Lire aussi Monaco : le ministre de la justice fait les frais de l'affaire Rybolovlev
Aujourd'hui, M. Gelli dément : « *Je ne suis ami avec quiconque à Monaco et je ne connais pas Pastor. Je n'ai jamais été franc-maçon et je paye mes impôts en France.* » En revanche, il a bien tenté de s'accrocher à son poste, grassement payé, bien plus qu'un ministre français, avec de multiples avantages en nature (voiture de fonction, villa cossue, personnel de ménage...). C'est sans doute pourquoi, persiflent ses détracteurs, bien qu'atteint par la limite d'âge à 67 ans, il a obtenu, à l'automne 2021, de Georges Lisimachio, alors chef du cabinet du souverain, une prolongation de son contrat, pour une durée de trois ans. M. Gelli assure en avoir informé le ministre d'Etat et, surtout, le prince. Pourtant, ce dernier, là encore, jure avoir découvert l'affaire tout récemment : « *J'étais à peu près d'accord pour qu'il continue quelques mois après qu'il a été atteint par la limite d'âge, mais pas pour une durée de trois ans. Cela ne m'avait jamais été présenté.* »

Le souverain a tranché : Robert Gelli est, lui aussi, prié de faire valoir ses droits à la retraite, avec l'assentiment de Paris, afin de laisser la place à son ancienne subordonnée, son « *ennemie de l'intérieur* », la procureure générale Sylvie Petit-Leclair, au mieux, elle, avec la garde rapprochée du prince. Autant dire que M. Gelli n'est pas ravi : « *Il y a un réseau qui tient les rênes à Monaco* », peste-t-il, tenté par l'idée de porter l'affaire en justice. Après tout, il disposait d'un contrat formel de reconduction...

En l'espace de quelques mois, cette guerre larvée, attisée par le site Les Dossiers du Rocher, aura donc fait de nombreuses victimes et fait (presque) place nette. Car, dans cette ambiance délétère, il reste maintenant, pour les amis du prince, à se débarrasser de l'encombrant Patrice Pastor et de ces maudits Dossiers du Rocher, qui continuent de sévir, à jets réguliers.

Le milliardaire ne compte pas se laisser faire, lui qui méprise les courtisans : « *Quand ils m'attaquent, je me défends. Moi, je vois les dirigeants de ce pays. Le prince, je lui ai parlé à maintes reprises, il m'a dit qu'il était fidèle en amitié.* » Il se sait visé : son rival Caroli ne l'a-t-il pas implicitement désigné comme l'instigateur de la déstabilisation, devant les enquêteurs chargés d'instruire les plaintes déposées par les cibles du corbeau ?

« Dommage pour Monaco »

Serge Telle parti, il reste encore, aux côtés de M. Pastor, le conseiller interministériel Albert Croesi, décrit comme l'un de ses soutiens, car intervenu en sa faveur dans un autre projet immobilier au parfum de scandale, les « Jardins d'Appolline ». « *On m'a suspecté de toucher des commissions. Non, moi je suis intègre* », s'emporte cet homme au physique de rugbyman et aux lunettes fumées. « *Pour créer Les Dossiers du Rocher, il faut des moyens financiers que je n'ai pas, dit-il. Je ne suis pas l'avocat de Pastor, mais sa vie, c'est travailler, il n'a aucun intérêt à se mettre dans la merde !* »

Patrice Pastor attend maintenant l'issue du dossier de l'« Esplanade des Pêcheurs ». Aux dernières nouvelles, le prince aurait pesé de tout son poids pour convaincre le groupe Caroli de renoncer à ses 141 millions d'euros – « *Il est impensable que l'on paye* », prévient Albert. En contrepartie, le projet immobilier serait relancé en sa faveur. Mais Patrice Pastor demeure en embuscade. « *La vérité, glisse-t-il, c'est que, quand on touche à des sujets immobiliers extraordinaires, il est possible que des gens déçus règlent leurs comptes. Tout ça, c'est bien dommage pour Monaco et pour le prince. Et il était clair que ça allait nous tomber dessus...* »

Le conflit est donc loin d'être terminé. Du reste, il suffit d'en parler à la famille Marzocco, évincée d'un autre projet immobilier, « Mareterra », par ce même Patrice Pastor, alors qu'elle faisait initialement partie du consortium retenu par l'Etat. « *Ils ont décidé de nous écarter* », lâche Claudio Marzocco, entouré de ses fils, depuis son bastion, l'immense tour Odéon, dont les reflets bleutés renvoient l'image d'une Principauté de carte postale... « *Faire un procès ? Cela voulait dire faire un procès au prince ; or c'était un projet souhaité par le prince, soupire Marzocco, 63 ans. De la part de Pastor, nous écarter, ce n'était pas pour l'argent, il en a tant... mais pour écraser tout le monde ! Pastor est omnivore !* »

Lire aussi [A Monaco, l'argent douteux de la tour Odéon](#)

Les Marzocco ont fini par se retirer, peu enclins à batailler avec plus gros qu'eux. Et puis, ils ont obtenu, de haute lutte, le projet « Testimonio II », un complexe immobilier hérissé de deux tours. Le groupe de Patrice Pastor a bien tenté de s'immiscer dans l'affaire, mais l'Etat a tranché : « Testimonio II », c'est pour les Marzocco, qui, sur ce coup, ont envoyé promener le camp Pastor.

Le 24 février, Claudio Marzocco, qui avait réussi, en 1988, à échapper à ses geôliers de la mafia calabraise au prix d'une évasion rocambolesque, a vu arriver un huissier porteur d'une requête, contestant une nouvelle fois le choix de l'Etat monégasque en sa faveur. A la manœuvre ? La famille Pastor. La vendetta n'est pas qu'une spécialité italienne.

Le prince Albert dénonce une « manœuvre de déstabilisation »

Il s'est assis presque timidement à la table dressée au milieu du jardin d'hiver, escorté de domestiques en gants blancs et de deux « communicants », une feuille noircie d'éléments de langage devant lui. Il fallait bien cela pour rassurer cet homme peu à l'aise dans son expression publique, mais qui a tout de même accepté de recevoir *Le Monde* en son palais. Il faut dire que l'heure est grave : près de dix-sept ans après avoir succédé à son père, Rainier III, le prince Albert II traverse sans doute, à 64 ans, la pire période de son

règne. Plusieurs personnes de son entourage sont mises en cause par Les Dossiers du Rocher, un mystérieux site Internet dont les « révélations » nourrissent toutes les rumeurs depuis quelques mois.

« A travers ces personnes, c'est en fait la Principauté qui est visée, affirme le souverain. Ces agissements inadmissibles peuvent représenter une manœuvre de déstabilisation. J'espère que les enquêtes ouvertes à Monaco et à Paris pourront nous permettre de connaître les commanditaires de cette machination. » Il n'exclut pas d'être lui-même ciblé : il paierait ainsi son désir de rendre plus vertueuses certaines pratiques, notamment dans l'immobilier, secteur où la concurrence fait rage sur le Rocher. *« Il y a tout un ensemble de personnes qui ont intérêt à ce que l'on en reste à une certaine façon de procéder, alors que, je l'ai exprimé dès ma première année, je veux que l'on aille vers plus de transparence, plus d'éthique »*, constate Albert II.

Le prince assure veiller *« à ce que pour tous les intervenants dans le monde de l'immobilier, sociétés de construction, entrepreneurs, il y ait une répartition égale. Il y a assez de travaux à Monaco pour satisfaire tout le monde ! Il fallait absolument aller contre certaines pratiques, certains copinages, qui n'avaient pas lieu d'être »*. Même s'il évite de prononcer son nom, le clan Pastor – leader de l'immobilier monégasque – est dans le collimateur. Les Pastor seraient-ils devenus trop gourmands ? *« Je ne sais pas comment vous répondre... Je pense que c'est mon devoir, et celui du gouvernement, d'essayer de maintenir un équilibre s'agissant de ceux qui remportent les appels d'offres. »* On insiste. Alors il se fait plus explicite : *« Les Pastor travaillent très bien, c'est une très belle entreprise, mais ce ne sont pas les seuls, ce n'est pas un monopole ! Et je suis là pour veiller à ce que tout le monde puisse travailler, les Marzocco, les Caroli, les autres... »*

Le cabinet renvoyé

Plus généralement, dans le microcosme monégasque, le prince est accusé, mezzo voce, de ne pas être assez ferme, d'hésiter à trancher. Il serait même sous l'influence de certains de ses amis, adversaires acharnés des Pastor. *« Je ne vois pas qui pourrait m'influencer »*, s'offusque-t-il. Quant à son allergie proverbiale au conflit, il l'assume : *« Non, ce n'est pas un souci, j'ai une certaine façon de travailler. »*

Comme pour démentir cette réputation de pusillanimité, le souverain, fait inédit dans l'histoire locale, a renvoyé tout son cabinet fin 2021. *« Je n'aime pas trop faire cela, confie-t-il, mais, parfois, quand vous vous apercevez que le travail n'est pas fait correctement, que le suivi de certains dossiers n'est pas fait de la meilleure façon, il faut en tirer les conséquences. »*

La période est éprouvante pour lui. Il doit aussi gérer les conséquences de la guerre en Ukraine et ces oligarques russes couchés sur la liste noire. *« Sur les premières listes de personnalités dont les avoirs devaient être gelés, on n'a que cinq résidents »*, se rassure-t-il. Tout cela n'est-il pas tout de même embarrassant ? *« Demandez à Londres si ça n'est pas embarrassant ! Ils ont encore plus de personnes que nous. Bien sûr que ça l'est. On va voir quels sont les impacts économiques à l'avenir. »* Notamment sur son club de

football chéri, l'AS Monaco, contrôlé par Dmitri Rybolovlev. « *Il ne figure pas sur la liste, ce n'est pas du tout un proche de Poutine* », affirme le prince, tout en admettant plancher sur un éventuel départ du magnat russe. « *Il faut toujours avoir un plan B, révèle-t-il. Il est un peu plus incertain, mais si d'aventure on devait aller jusque-là, des candidats se sont manifestés... Pas des Français, pas des Russes, pas des Asiatiques.* » De quoi relancer les spéculations sur la reprise du club par des Américains. Plus que le football, à Monaco, la rumeur reste bien le sport national.